

ARRÊTÉ N° 2025-43
RELATIF AU RESPONSABLES DU MASTÈRE SPECIALISÉ RENSEIGNEMENT

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Responsable du Mastère spécialisé Renseignement

Walter BRUYERE-OSTELLS est nommé responsable du Mastère spécialisé Renseignement.

Article 2 : Missions du responsable du Mastère spécialisé Renseignement

Le responsable du Mastère Spécialisé assure la direction pédagogique de la formation. À ce titre, il participe au recrutement des étudiants, il réunit et coordonne les équipes enseignantes, supervise l'organisation des emplois du temps, assure l'accueil et les échanges avec les étudiants, veille au bon déroulement des enseignements, des examens et des délibérations. Il coordonne les demandes d'enregistrement ou de renouvellement de fiche au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Article 3 : Exécution

La Secrétaire générale de l'établissement et la Directrice de la formation et des études sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 septembre 2025,

Alessia LEFÉBURE
Directrice,



DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 24/09/2025